

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un exemple à ne pas suivre. — Comment on pratique le capitalisme dans le pays du communisme intégral.

Le courage, l'énergie, le haut sentiment du devoir civique, dont a fait preuve le président Roosevelt méritent un hommage d'admiration. Il n'a pas eu peur de prendre le pouvoir alors que tout semblait devoir s'écrouler ; il n'a pas reculé devant l'effrayante responsabilité qu'il assumait en acceptant la charge de la terrible situation que lui laissait son prédécesseur. Et il s'est mis à l'œuvre pour essayer de sauver son pays menacé de ruine. Sans se laisser arrêter par les habitudes, les traditions ou les préjugés, il a osé appliquer des procédés audacieusement nouveaux à un état de choses sans précédent.

La question reste posée de savoir s'il a réussi. Il semble bien qu'il faille encore réserver toute réponse. Jusqu'ici on n'aperçoit pas que la situation économique des Etats-Unis soit meilleure qu'il y a trois ans. Quant à l'apaisement social que devait procurer l'amélioration attendue, les immenses grèves qui se succèdent en Amérique sont la preuve qu'elle est loin d'être réalisée.

Pour nous, Français, dans l'ensemble de cette entreprise, il est un point particulièrement intéressant. La politique du président Roosevelt est fondée sur la dévaluation du dollar qui devait donner le branle à l'immense mécanique arrêtée et la remettre en train. Qu'a-t-elle obtenu en fait ?

A-t-elle eu une influence visible et mesurable sur le dégoûtement des marchés américains ? Nous n'avons pas les moyens de le savoir. Mais il est sûr qu'elle a engendré automatiquement la hausse des prix intérieurs. Phénomène inévitable, quoi qu'en disent chez nous certains farceurs ! Et qui a eu la conséquence non moins inéluctable de déclencher les revendications des travailleurs réclamant l'augmentation des salaires et appointements.

Les travailleurs ont raison. Ils ne veulent pas admettre de payer par leurs privations le bénéfice que d'autres pourraient retirer de cette dévaluation. Ils ne peuvent pas tolérer qu'on prélève sur eux la rançon d'un dégoûtement dont ils ne sont ni la cause ni les auteurs responsables.

Les travailleurs ont raison. Mais voyez dans quel engrenage meurtrier on s'est engagé ! Qu'on augmente leurs salaires et les prix de revient vont augmenter. Dès lors les industries vont se retrouver dans la situation où elles étaient il y a deux ans et d'où on a voulu les tirer en dévaluant le dollar. Fabriquant trop cher, elles ne pourront plus vendre.

Alors, que fera-t-on ? Verra-t-on de nouvelles usines se fermer et de nouveaux chômeurs aller grossir encore l'immense et lamentable troupeau ? Ou bien cédera-t-on aux réclamations des agriculteurs, des industriels et procédera-t-on à une autre dévaluation... laquelle aura, sans doute, les mêmes résultats que la première.

Comment échapper à cet affreux dilemme : ou de résister aux justes réclamations des ouvriers et d'entrer ainsi dans une crise sociale extrêmement grave ; ou de leur donner satisfaction et de se voir ainsi irrésistiblement poussé vers une cascade de dévaluations successives, au bas de laquelle il y a la faillite générale ?... Souhaitons que le président Roosevelt puisse épargner ce surcroît de maux à nos amis américains et quant à nous, gardons-nous comme de la peste d'écouter les funestes conseils qui voudraient nous entraîner à leur suite dans cette course à l'abîme.

Ceci est amusant et instructif. Le Journal de Moscou vient de publier une annonce officielle que nous reproduisons à titre purement gratuit. La voici.

« Emprunt d'Etat intérieur : 7 0/0. Prix : Valeur nominale majorée des intérêts depuis le dernier coupon échu. Les obligations sont émises en roubles (un rouble égale 0,774.234 grammes d'or fin). Toutes les transactions sont effectuées en devises étrangères au cours du jour. Coup-

res de 10, 25, 100, 500 et 1.000 roubles. — Intérêts : 7 0/0 par an, payables le 1^{er} janvier, le 1^{er} avr., le 1^{er} juillet, le 1^{er} oct. — Tous les paiements du capital et des intérêts sont effectués sans délai par les correspondants de la Banque d'Etat de l'U.R.S.S. à l'étranger. La Banque d'Etat de l'U.R.S.S. rachète les titres de cet emprunt avant terme au gré du porteur. — Les obligations des emprunts d'Etat intérieurs de l'U.R.S.S. sont un placement sûr, stable et avantageux. — S'adresser pour tous détails à la Banque d'Etat de l'U.R.S.S. — Département étranger. Moscou. »

Dites s'il ne vaut pas la peine de lire en détail cet avis officiel et s'il ne prend pas une saveur particulière du fait qu'il émane de l'Etat communiste érigé suivant les principes mêmes de Karl Marx ? Est-ce là qu'ils en sont, ces destructeurs du capitalisme, après dix-huit années employées à détruire le régime abhorré pour édifier sur ses ruines maudites l'ordre nouveau où il n'y a plus ni profit personnel, ni revenu individuel, ni argent, ni revenu... ?

Ennemis du militarisme, ils ont fait une armée plus forte et plus disciplinée que celle du tzar. Ennemis du capitalisme, ils vous offrent du 7 0/0 « sûr, stable et avantageux ». Que serait-ce s'ils ne les avaient pas condamnés ?

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Allo! La Science!

Le bon vieux soleil bonifie le vin en bouteilles!

Les vins cuits, déjà excellents, sont meilleurs encore, assure-t-on, lorsque, par-dessus cette cuisson, ils ont reçu un petit coup ou même un long coup de soleil.

Il est reconnu que des « caves solaires » à l'air libre, où les bouteilles sont exposées à toute lardeur des rayons, sont plus efficaces, du moins pour ces vins-là, que plusieurs années de la cave obscure.

Seuls, précède la revue « La Vigne », les vins titrant au minimum 17,5 à 18 degrés d'alcool peuvent être soumis à l'influence des rayons solaires; l'assimilation de l'alcool ajouté se fait plus rapidement sous l'influence de cette action.

L'action du soleil donne de très bons résultats dans la préparation des vins des types madère, porto, Cahors et, jusqu'à un certain point, des types Xérès.

Par contre, le caractère du cépage, au point de vue arôme et goût spécifiques, disparaissent assez rapidement, on ne doit pas soumettre à l'action du soleil les vins dans lesquels il est essentiel de conserver ces caractères du cépage (vins de muscades).

L'action du soleil est plus complète et plus rapide sur des vins jeunes que sur des vins âgés; aussi, au point de vue économique, est-il plus intéressant de soumettre à cette action les vins des leur jeune âge.

Aussi, des ingénieurs techniciens ont-ils construit, avec des dispositifs savants, des caves à châssis s'ouvrant, suivant les heures, aux bienfaisants rayons du soleil.

Passes vos fruits aux rayons X, vous verrez leurs tares intérieures, inapparentes autrement.

Telle est la curieuse découverte, américaine encore, naturellement, que nous rapporte la « Vie à la Campagne ». Ces mirages de fruits aux rayons X, tentés aux Etats-Unis, permettent de découvrir les tares dans des fruits apparemment sains, en particulier dans les pêches, poires, oranges et ananas. Des essais tentés avec des fruits placés dans différentes positions au moment de l'emballage, ont permis de découvrir quelles étaient les meilleures positions pour en éviter la détérioration, au cours de l'expédition.

Le Chauffage par le plafond. — Pour le chauffage central des appartements, bureaux, salles de spectacles, etc..., on emploie couramment le chauffage central « par convection », au moyen de radiateurs. L'air, en passant au contact des ailettes du radiateur, s'échauffe et circule ensuite par différence de densité entre l'air chaud et l'air froid.

Un autre système consiste, au contraire, à utiliser des surfaces chauffantes constituées par des serpentins métalliques parfaitement étanches que l'on incorpore aux colonnes montantes et aux colonnes dans les plafonds des pièces.

Dans un tel système, le chauffage ne s'effectue pas par convection, mais bien « par rayonnement ».

Henry DE FORGE.

Informations

Le discours de M. Doumergue

Dans l'allocution qu'il prononcera le 21, à la radio, M. Doumergue s'expliquera sur les grandes lignes de la réforme de l'Etat, à l'étude de laquelle il a consacré ses réflexions pendant les vacances.

Cette causerie sera suivie de deux autres, au cours desquelles il développera sa pensée.

Notre langue au Canada

Au sujet de la célébration du quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, M. John Sullivan, député au Parlement d'Ottawa, a déclaré « qu'avant cent ans, le Canada entier sera une nation parlant français ».

« La population française se répand rapidement à travers tout le Dominion et plusieurs villes dans l'Ontario, considérées jusqu'à présent comme une province foncièrement anglaise, sont maintenant composées d'une population dont 50 0/0 parlent français.

Les familles canadiennes-françaises sont toujours très nombreuses tandis que les familles canadiennes-anglaises sont uniformément restreintes. Si le pourcentage actuel d'augmentation de l'élément français continue, avant cent ans, tout le pays parlera français.

Les fabrications d'armement

D'après des informations de source autorisée, le président Roosevelt se prépare à prendre une importante initiative en ce qui concerne la fabrication des armements par des Sociétés privées.

Il aurait l'intention de proposer aux principales puissances la nationalisation et le contrôle très strict de la construction de tous les matériaux de guerre, en mettant fin à leur fabrication par particulier.

M. Norman Davis, principal délégué des Etats-Unis à la Conférence du désarmement, présentera, dit-on, au nom du président Roosevelt, certaines propositions précises à Genève, le mois prochain, peu après son arrivée dans la ville.

Le titre de l'Exposition de 1937

Au cours de la première séance, tenue par le Conseil supérieur de l'Exposition, le titre définitif de l'Exposition de 1937 a été adopté : « Les arts et les techniques dans la vie moderne ».

Le plébiscite de la Sarre

Le Front unique antifasciste sarrois, comprenant les socialistes et les communistes, a adressé au Conseil de la S.D.N. un mémoire destiné à attirer l'attention du Conseil sur les méthodes de pression employées par le parti national-socialiste, qui menacent gravement la liberté et la sincérité du plébiscite.

Les signataires dénoncent à nouveau les moyens illégaux de pression mis en œuvre par le front allemand, qui « a fait main-basse » sur les administrations communales, a infiltré de venin national-socialiste le corps des fonctionnaires, terrorisé les ouvriers, les employés et la population entière par la menace de représailles après le plébiscite ».

Difficultés économiques de l'Allemagne

Les nouvelles mesures prises pour régler le commerce extérieur allemand, et qui consistent en ce qu'on appelle la « Schachtel », ont été annoncées officiellement, mardi matin, aux représentants de la presse allemande.

L'ensemble des mesures prises a pour but de garantir, dans la plus large mesure possible, le paiement des importations allemandes. En outre, ces mesures favoriseraient la conclusion d'accords de compensation avec l'étranger.

La Conférence du désarmement

En présence d'un grand nombre de délégués a eu lieu mardi matin l'inauguration d'un buste de M. Henderson, offert par le gouvernement hongrois, et qui est placé dans les couloirs de la S.D.N.

M. Henderson, prenant la parole, s'est déclaré déterminé à ne pas abandonner son effort tant que subsistera pour la Conférence du désarmement, qu'il préside, le plus petit espoir d'arriver à un accord général.

A la préfecture de l'Ariège

Le nouveau préfet de l'Ariège, M. Paul Dupuy, récemment installé, a découvert que deux postes d'écoute, branchés sur le standard de son bureau, permettaient à des inconnus d'écouter les conversations téléphoniques adressées de l'extérieur.

M. Dupuy a fait aussitôt supprimer cette installation clandestine qui, d'après les premiers renseignements recueillis, aurait été établie en 1929, mais on ne dit point par qui.

A la S. D. N.

Au cours de la séance secrète, qu'il a tenue lundi soir, le Conseil de la S.D.N. a décidé, à l'unanimité, moins les deux abstentions du Portugal et de l'Argentine, que la Russie devait être admise dans la S.D.N. et se voir attribuer un siège permanent.

En Allemagne

Le « Daily Herald » publie des informations venues d'Allemagne et qui lui sont transmises par un correspondant spécial qui, jusqu'à présent, n'a jamais avancé que des nouvelles dignes de foi.

« De Cologne, on signale qu'une grande usine d'automobiles de Deutz, qui n'a presque pas travaillé pendant des années, est maintenant débordée par les commandes. C'est là que pendant la guerre on fabriquait les moteurs Diesel pour les sous-marins.

Le fort de Herwarth, près de Kiel, détruit en vertu du traité de paix a été reconstruit et porte le nom de « station météorologique S.A. ». Les ouvriers qui ont travaillé à sa construction ont été prévenus qu'ils seraient inculpés de haute trahison s'ils devaient à qui que ce soit ce qui se passait à l'intérieur du fort. »

EN PEU DE MOTS...

M. Desbrosses, ancien directeur du Crédit municipal d'Orléans, avoue avoir fabriqué plus de 21 millions de faux bons.

On annonce la mort de M. Adolphe Chéroux, ancien président du Conseil général de la Seine, et conseiller municipal de Paris depuis 1895, décédé à l'âge de 80 ans.

Une auto occupée par 4 jeunes gens a heurté un arbre, dans la région de Luchon. L'un d'eux a été tué sur le coup ; un deuxième est mort peu après, le 3^e est gravement blessé. Seul le 4^e n'a pas de mal.

On a procédé mardi, à Londres, au lancement du contre-torpilleur « Fury ». Il est armé de 4 canons, de 21 lance-torpilles, de plusieurs canons automatiques contre avions.

On mande de Bagdad qu'un appareil de aviation militaire de l'Irak s'est écrasé sur l'aérodrome de l'Hindal. Trois officiers et deux soldats ont été tués.

La Fédération radicale-socialiste, réunie à Saintes, a donné mandat à ses délégués au Congrès de Nantes, de maintenir l'appui provisoire au gouvernement présidé par M. Doumergue et de s'entendre avec les partis de gauche et du centre pour rédiger un programme commun.

NOS ÉCHOS

La lune s'en fiche !

Une petite fille assista, du jardin que borde la rivière, à un grand feu d'artifice donné sur l'eau. Soudain, une fusée monte, monte... Un cri d'inquiétude jaillit :

— Oh ! maman, ils vont faire mal à la lune !

Toute ronde, nette, pâle, la lune considère, en effet, sceptique, les jeux des hommes.

Toujours des histoires idiotes.

En voici deux nouvelles : Au large d'un petit port breton, deux pêcheurs tombent sur un merveilleux banc de sardines. Leur barque est pleine :

— On reviendra demain. Il faut laisser un repère.
— T'inquiète pas. Je m'en charge.
Au rivage, Yves aperçoit deux larges traits de godron sur les flancs du bateau :

— Keksekça ?
— Mes marques, fait Thomas, pour indiquer l'endroit où nous étions !
— Imbécile, grogne Yves. Et si nous ne prenons pas la même barque !

A la fin d'un succulent repas, Dupont tourne, retourne, cherche, s'inquiète, se décide enfin et se dirige vers la porte :

— Eh bien, tu viens ? fait Durand revenu sur ses pas quérir le retardataire.
— Je viens, je viens... Je cherchais mon pardessus... je n'ai pas pu le trouver...
— Ton... ? Tu n'as pas toi ! éclate de rire Durand.
Dupont regarde, éclate lui aussi :

— Suis-je distrait ! Enfin, je te remercie : si tu ne m'avais rien dit, je rentrais à la maison sans lui !
Le meilleur moyen.

Edouard Herriot rapporte spirituellement comment Mustafa Khémal s'y prit pour vaincre le refus des femmes turques de quitter le voile :

« J'ai réfléchi, dit Mustafa Khémal, j'ai hésité entre plusieurs formules, mais je me suis décidé à décréter que toutes les femmes qui étaient jolies pouvaient enlever le voile. »
Il n'y eut, vous le pensez, que de très rares exceptions.

Justification d'achat.

Madame (à son mari). — J'ai voulu me teindre en blonde, à cause de ma nouvelle robe rouge, mais comme mes cheveux sont devenus verts, je suis tout de même bien obligée d'acheter une petite robe noire...

AU FIL DES JOURS...

LE MAS D'AGENAIS

Il est d'anciennes cités que le sort n'a point traitées suivant leur mérite. Le Mas d'Agenais nous offre un exemple de cette injuste déchéance. Ses lointains fondateurs choisirent sa place sur une éminence escarpée des bords de la Garonne de façon à ce que ses terrasses contemplent et commandent le large fleuve, la luxuriante plaine et les innombrables coteaux qui s'étagent, d'Aiguillon à Marmande, entre l'embouchure du Lot et celle de l'Amanse. Les Romains en firent une de leurs résidences préférées. Ils y élevèrent de grands monuments religieux et civils. Si l'on n'a point retrouvé de vestiges certains de ce temple de Verment dont plusieurs écrivains de la décadence célèbrent encore l'ampleur et la richesse, d'autres découvertes témoignent du faste des établissements antiques qui, de Senestis aux débouchés du Bos-Saint-Vincent parèrent ce coin de la terre aquitaine.

Il suffit de voir, au musée d'Agen, l'admirable Vénus du Mas pour se rendre compte du talent des artistes qui, à la bonne époque, s'installèrent sur cette colline et œuvrèrent un peu partout à la ronde.

Quel rôle joua le Mas d'Agenais au cours du moyen-âge, sous la domination des Plantagenêts et depuis le retour définitif de la Guyenne à la France ? Je l'ignore. Mais même si les restes d'ouvrages militaires qui environnent encore son principal accès n'en fournissent pas la preuve, sa situation suffisait à montrer que ce bourg haut-bâti fut jadis en même temps qu'un point stratégique important, une place forte que nécessairement se disputèrent Anglais et Français, huguenots et catholiques...

Le Mas connut ensuite de longs jours tranquilles et prospères. Aux ressources dont le comblait ses champs, sa forêt en joignait d'aussi copieuses et de plus rares. Réunis heureusement à ses pieds, le fleuve et le canal faisaient ses ports doublement fréquentés. De l'un, il remplissait les chalands de bois, de blé et de vin. De l'autre, il chargeait les bateaux-courriers de passagers et de marchandises légères à destination de Bordeaux et d'Agen. Cette activité du temps de la lenteur, le Mas s'en trouva dépeuplé rapidement quand s'instaura l'ère de la vitesse. Sa situation dominante le tient éloigné du chemin de fer et de la route nationale. Les trains et les autos défilent en trombes incessantes, à plus d'une lieue de lui, au plein milieu de la plaine. Leur tapage, amorti par la distance, lui parvient à peine.

Il allait s'endormir tout à fait. Mais voici que peut-être va se dissiper cette torpeur. Le canal, naguère désert ou presque, reprend de l'animation. Dans l'ombre de ses platanes, entre ses berges herbeuses que ne meurtrissent plus les foulees des chevaux de halage, des pécheries montent, descendent, se saluent en se croisant. En vingt minutes, l'autre jour, j'en ai vu quatre entrer dans l'écluse et en sortir, pressées de poursuivre leur course. Elles ignorent maintenant le secret des lenteurs du remorquage. Les vieilles se sont modernisées. Sous le toit sombre qui coiffe leur pont, on ne sait quel chargement s'abrite. Au contraire, la destination de beaucoup de neufs éclate aux yeux. Plus hermétiquement closes encore que les autres, elles laissent deviner les profondes cerner gîtées sous leur carapace de métal luisant. Ce n'est pas, comme autrefois, du vin qui pérégrine d'une ville à l'autre, mais de l'essence, de l'huile, du godron... Généreux, le canal nourrit la route qui s'appliquait naguère à l'affamer ! Tous les bateaux qu'il porte, les anciens comme les récents, obéissent à des moteurs dont les explosions rythmées, ponctuées du cri des sirènes, finissent bien par réveiller les localités des rives, et, en premier lieu, l'espère, le vieil et somnolent Mas d'Agenais.

Le voyageur, venant de Tonneins ou de Marmande, qui veut gagner le Mas qu'il la voie ferrée ou abandonne la grand'toute à Faugerolles. Depuis longtemps il parcourait en zigzags l'immense plaine. Il la traverse maintenant en ligne droite. Ce chemin, qui ressemble à une vallée de parc, est bien ombragé. Des champs le bordent où la vigne et le tabac rivalisent de luxuriance, où de belles gèsses brotent nonchalamment des pelouses débarrassées à peine de leurs regains et déjà reverdiées. On a beau voir, stigmatisée par un trait noir sur les murs des fermes, la dénonciation des méfaits de la Garonne, ce terroir n'inspire qu'admiration et quiétude. Les coteaux cependant semblent venir à votre rencontre. Ils dissimulent la rudesse de leurs versants derrière une triple écran végétal ; en deçà du fleuve, un épais rempart de beaux arbres aux essences variées ; entre le fleuve et le

canal, des masses étagées de saules, de platanes et de peupliers ; derrière le canal, d'autres frondaisons encore non moins vigoureuses et heureusement ordonnées. Il ne semble point qu'il soit possible de mieux orner d'eaux et de verdure la base de collines dont la sévérité contrasterait par trop, si elle n'était ainsi adoucie, avec la riante mollesse de la plaine.

Un grand pont suspendu, aux portiques harmonieux, franchit la Garonne. Ce haut passage procure à qui le suit des vues magnifiques sur le double croisement des rives. Le canal traversé, les murs du Mas d'Agenais surplombent la route : abside de l'église, terrasses et balcons des maisons, bastions en demilieu et courtine en briques rouges de l'enceinte de la citadelle démantelée. Une vive montée en iacet permet ensuite d'atteindre les entrées du bourg. Il y en a plusieurs. Seule intéresse le touriste celle qu'offrent les débris subsistants des remparts. Cette étroite et sévère porte ressemble à s'y méprendre à celle qui, dans Cahors, donne accès au cimetière. L'une et l'autre datent du début du xiv^e siècle. Jean Chandos dut les franchir toutes deux ; plus facilement l'Agenais que la Cadurcienne. A part cette porte et l'esplanade convertie en promenade du château disparu, le Mas ne conserve rien de son appareil guerrier d'antan. Défigurés par les aménagements des deux derniers siècles, aucune de ses maisons anciennes ne présente à l'extérieur de détails propres à retenir l'attention. Par bonheur, l'église demeure à peu près intacte. Je dis « à peu près », pour être indulgent. Cet insigne monument du xiv^e siècle, l'un des plus parfaits de la région, s'est vu, en effet, infliger une détestable offense quand des vandales le décapitèrent de son clocher. La base de cette tour mutilée supporte maintenant un bonnet carré d'ardoises qui est une pure horreur. Détournant de lui ses regards, le visiteur les porte avec complaisance sur la vaste nef de briques à bandeaux de pierre, sur une chapelle gothique à qui sa naïveté et sa grâce font pardonner de n'être point assortie au style de l'ensemble, sur le sombre et imposant portail et, par dessus tout, sur l'abside et ses absidiales. Cette partie de l'édifice est de la plus rare beauté. Architecte et sculpteurs firent assaut de simplicité, d'ingéniosité et de noblesse dans sa construction. Il y a là, en particulier, une profusion de consoles, de corbeaux et de chapiteaux aussi ravissants pour le simple curieux que pour le mieux renseigné des archéologues. On descend dans l'église par un escalier à nombreux degrés. Une lumière crue et froide semble émaner de la blancheur des voûtes plutôt que tomber des fenêtres. On est saisi, dès l'abord, par la majesté pesante et l'ampleur de ce triple vaisseau fait pour contenir beaucoup plus de monde que n'en compte aujourd'hui le Mas. Inutile de chercher dans la nef des ornements de détail. On en trouvera quelques-uns et de prix derrière le maître-autel. D'élégantes boiseries du xvii^e siècle, — la grande époque des tailleurs de bois du Sud-Ouest, — revêtent les parois du chevet. Un très curieux sarcophage antique joue sans inconvénient le rôle de tombeau de Saint-Vincent. Près de l'église, une vieille halle soutient sur 21 piliers de bois une charpente taillée à la mesure de l'écrasant amas de tuiles qu'elle supporte.

Quand, des balcons du bourg et de ses avancées, on a contemplé à loisir la splendide descente du canal et du fleuve à travers le feuillage des verdure étagées, la plaine immense, les lignes sans fin des coteaux qui s'efforcent, de ce côté et de l'autre, de limiter l'horizon, il se fait impardonnable de ne pas pousser quelques pointes sur le plateau environnant. Il convient, tout au moins, de faire la traversée de la forêt proche et de rendre visite aux restes fastueux du château de Calonges, résidence seigneuriale qui menace ruine, mais garde grand air dans un site prestigieux. En allant du vivace couvert de chênes au noble édifice en décrépiétude, on parcourt une campagne qui ne le cède en rien en richesse aux champs de la vallée. Les dimensions des piliers dressés autour des fermes attestent l'abondance des récentes moissons. Prêts à couper, les tabacs dépassent la taille des colons occupés à leur donner les derniers soins. Sous des rangées de pêchers chargés à se rompre de fruits mirifiques, la vigne échelassée laisse pendre les plus beaux raisins que l'on puisse rêver. Le Mas d'Agenais est mille fois raison de placer son église et sa fortune sous les auspices du grand Saint-Vincent, ce protecteur des vergers et des treilles dont Raoul Ponchon a, sur le mode profane, si dévotement chanté la gloire, dans la *Muse au Cabaret*.

Eug. GRANGIÉ.

Chronique du Lot

Dans le canton de Cahors-Nord

L'heure des discussions et des polémiques n'est pas encore venue. Nous voulons, pour aujourd'hui, nous en tenir aux faits qui vont déterminer la situation électorale dans le canton-nord de Cahors où elle s'est, si on peut ainsi dire, précisée en se compliquant.

Sacré canton-nord !... On a tous les jours des soucis et des tracasseries avec lui !

Rien ne s'y passe, comme ailleurs, simplement et bonnement ! Tout y est toujours enchevêtré, embrouillé et difficile. C'est le canton terrible du Lot ! Celui des discordes — qu'on pourrait si aisément éviter — des changements inattendus qui viennent tout bouleverser. Quand on croit s'y trouver — enfin ! — dans une position bien définie qui permettrait une claire consultation électorale, patatras !... une tuile vous tombe sur la tête ! Brusquement, intervient dans la partie un élément sur lequel on ne comptait pas et qui risque de brouiller les prévisions les plus raisonnablement établies !

Nous aurons à expliquer l'attitude très nette que nous comptions prendre dans le seul but de rendre possible une conciliation républicaine en vue d'un second tour qui paraît, désormais, inévitable. Il serait prématuré de le faire avant d'avoir indiqué à quel point les choses en sont aujourd'hui après quelques journées fiévreuses, agitées et marquées parfois de pénibles incidents personnels. Nous avons dit, dans notre dernier numéro, qu'avait eu lieu une réunion officieuse du Conseil municipal à laquelle assistaient les maires des communes rurales. Cette assemblée, composée des élus du canton et qui peut passer pour une sorte de petit Congrès, avait manifesté unanimement sa faveur pour la candidature de M. Salanié sur laquelle tout le monde comptait depuis longtemps dans l'espoir de faire autour d'elle l'union des républicains.

Inspirée de cet esprit, l'assemblée désigna une délégation chargée de se rendre auprès de M. Tassart pour le persuader de ne pas se porter candidat, comme il en avait récemment manifesté le projet. L'entrevue eut lieu lundi, mais sans succès.

La candidature de M. Albert Tassart peut donc être aujourd'hui considérée comme définitive.

D'un autre côté, on est encore dans l'incertitude en ce qui touche les intentions de M. J.-A. Miquel, conseiller général sortant. Il s'était si complètement détaché de ses électeurs et désintéressé du canton qu'on ne le tenait pour décidé à ne pas se représenter. Il l'avait d'ailleurs laissé entendre et ses amis le confirmaient.

Nous trouvons, en effet, dans la feuille que publie M. E.-P. Calmon, datée du 2 septembre, une longue lettre signée de M. J.-A. Miquel. Elle est adressée :

« 1° Aux représentants du Bloc socialiste-communiste (MM. Bourthoumiex et Barrière).
« 2° A ceux du parti radical-socialiste (Th. Périé).
« 3° A ceux du parti socialiste de France (M. Contout).
« 4° A ceux du bloc des républicains-socialistes (M. Calmon). »

Ce document commence par un exposé des motifs pour lesquels, écrit M. Miquel, « j'avais, un moment, pensé et décidé qu'à l'échéance qui vient je ne solliciterais pas le renouvellement de mon mandat de conseiller général ».

Mais « des amis fidèles » intervinrent et M. Miquel explique qu'il serait disposé à céder à leurs sollicitations. Mais à une condition : c'est que, dit-il, « préalablement à ma décision », le parti communiste, le parti S.F.I.O., le parti socialiste de France et le bloc des républicains-socialistes de M. Calmon décident « de constituer ce front commun des partis de gauche et encore une fois seul capable d'assurer le triomphe de nos idées ».

Pour l'heure donc, la position du conseiller sortant est la suivante. Il se présentera comme candidat du front commun ou bien il ne se présentera pas.

Nous n'avons pas entendu dire que ce bloc communiste-socialiste-radical ait été constitué. On ne peut donc pas encore savoir si M. J.-A. Miquel se présentera.

Voilà, présentement, l'état où nous en sommes, comme il est dit dans les tragédies du vieux Corneille. Simple et claire, la situation ne l'est pas. Les jours prochains, peut-être, y apporteront quelques changements.

AU ROBINSON
Tous les samedis, dimanches et fêtes
GRAND BAL
REPAS SUR COMMANDE
NOCES ET BANQUETS
Service transport : voiture du ROBINSON
Départ en face de la Mairie. Tél. 207
TOUS LES JEUDIS, SOIRÉE

L'élection de 1919

Une erreur de « La Dépêche »
Notre aimable confrère de La Dépêche commente longuement la situation politique à la veille de l'élection du canton nord de Cahors.

Notre confrère veut-il nous permettre de relever une erreur dans son article ?

Il écrit :
« Les électeurs de Cahors ont prouvé dès 1919 — et en d'autres circonstances antérieures, puisque la ville lui a toujours donné la majorité — à M. de Monzie, leur confiance et leur attachement. »

En 1919 !...
Notre confrère se trompe sur ce point.

Depuis 15 ans que le scrutin a eu lieu, je n'ai jamais voulu protester contre des affirmations pareilles à celle formulée aujourd'hui. J'étais trop heureux d'avoir évité une charge qui aurait, sans doute, compromis mon industrie qui réclamait, à ce moment surtout, toute mon activité.

J'avais simplement cédé aux sollicitations répétées des anciens combattants qui désiraient mon nom pour leur liste. Je n'ai pas cru pouvoir repousser une demande pressante, parce que, en 1919, j'estimais — et nous étions nombreux à penser ainsi — que la politique était chose secondaire en raison de la besogne urgente qui s'imposait pour le relèvement économique du pays.

Mon cas ne fut pas isolé : un conseiller général, deux même je crois bien, avaient également cédé aux sollicitations. Ils se retirèrent lorsqu'ils crurent que d'autres combinaisons compromettaient le résultat. Ayant donné ma parole, je restai fidèle à ma promesse en dépit d'une proposition, tentante croyait-on, qui me fut faite, un dimanche matin, par un envoyé de M. de Monzie.

Mais trêve de détails inutiles. Il importe uniquement d'en finir, une bonne fois, avec la légende d'une triomphale élection municipale en 1919.

Le résultat proclamé ne fut pas conforme au vote de la majorité des électeurs. Notre confrère ne doit pas l'ignorer !

Pour ceux, les jeunes électeurs en particulier, qui ne sont pas informés, il importe de mettre les choses au point :

Le résultat de 1919 fut obtenu par la substitution de sacs de bulletins.
Et comme cela était encore insuffisant pour éliminer tous les candidats concurrents, on refit d'une façon... prestigieuse le total des additions afin d'arriver à l'exclusion intégrale des adversaires.

Voilà ce qui s'est passé en 1919. Je ne récrimine pas, je n'apprécie pas davantage, mais on a suffisamment trompé le public : il faut en finir.

J'ajoute qu'il serait sage de s'en tenir là. Mais si La Dépêche tient à polémiquer, je déclare que je n'aurai aucune raison de fuir la discussion.

A. COUESLANT

LA « TREILLE DU ROY »

Au sujet de la vente des raisins de la « Treille du Roy », de Fontainebleau, notre excellent confrère, de Moissac, écrit dans la « Dépêche » :
« Elle aussi est victime de la mévente. Les 350 kilos (ici on dirait 7 quintaux), de la récolte présente viennent d'être vendus dimanche dernier, au palais de Fontainebleau, dans la salle des Fleurs, après une réclame formidable, au prix de 4 fr. 82 le kilo (quarante-huit sous la livre). »

« Nous sommes loin des 25 et 30 francs le kilo atteints les années précédentes. »

« Mais on peut être certain qu'avec ces 350 kilos de raisins de la Treille du Roy, il en sera vendu quelques wagons... comme il s'est vendu plus de cent wagons de Moissac avant qu'il ne fût cueilli sur nos coteaux ! »

On sait que la « Treille du Roy » provient des plants apportés de la combe de Simèles, près de Bégouin, par un cadurcien, Rivals, appelé par le roi Henri IV, qui lors de son séjour à Cahors, avait apprécié les raisins et, partant, le vin de nos coteaux.

En récompense, il donna à Rivals, le titre de « prince de Simèles ».

EDEN

JEUDI ET SAMEDI (en soirée)
DIMANCHE (matinée et soirée)

La très amusante comédie

LE ROI bis

AVEC

Pierre BERTIN, de la Comédie Française
Une intrigue originale, émaillée de détails comiques, cocasses et sentimentaux avec une remarquable interprétation.

EN COMPLEMENT
UNE RENCONTRE

Superbe comédie avec

Annie DUCAUX, de la Comédie Française

et Daniel LECOURTOIS

ACTUALITÉS PARLANTES

LES PROCHAINES ELECTIONS CANTONALES

Conseil général

Les élections pour le renouvellement partiel du Conseil général sont d'ores et déjà fixées au dimanche 7 octobre 1934. Quatorze conseillers généraux sont sortants. Ce sont :

Cahors-Nord : Conseiller sortant, M. Miquel, à Paris.

Cahors-Sud : Conseiller sortant, M. Urbain Gayet, entrepreneur de travaux publics à Cahors.

Cazals : Conseiller sortant, M. Elie Calmon, maire de Larroque-des-Arcs.

Lalbenque : Conseiller sortant, M. Charles Guilhem, notaire à Lalbenque.

Puy-l'Evêque : Conseiller sortant, M. le docteur Joseph Rouma, maire de Puy-l'Evêque.

Saint-Géry : Conseiller sortant, M. le docteur Elophe Bénéche, maire de Tour-de-Faure.

Figeac-Est : Conseiller sortant, M. Adolphe Gratacap, ingénieur civil, maire de Montreanau.

Figeac-Ouest : Conseiller sortant, M. Joseph Loubet, sénateur, maire de Figeac.

Latronquière : Conseiller sortant, M. Louis Roussille, notaire, maire de Latronquière.

Livernon : Conseiller sortant, M. Paul Vaissid, maire de Livernon.

Gramat : Conseiller sortant, M. Paul Orliac, pharmacien à Cahors.

Salviac : Conseiller sortant, M. le docteur Léon Cambornac, maire de Salviac.

Souillac : Conseiller sortant, M. Joseph Léry, agriculteur à Souillac.

Vayrac : Conseiller sortant, M. Limes, ingénieur des travaux publics de l'Etat, maire de Saint-Michel-de-Bagnères.

Conseil d'arrondissement

Quatorze conseillers d'arrondissement sont aussi sortants et les élections fixées à la même date. Ce sont :

Castelnau : Conseiller sortant, M. Gaston Linon, vétérinaire à Aurillac.

Catus : Conseiller sortant, M. Marc Delpech, maire de Catus.

Lauzès : Conseiller sortant, M. François Delfour, notaire, maire de Lauzès.

Limogne : Conseiller sortant, M. Oscar, maire de Saint-Martin-Labouval.

Luzech : Conseiller sortant, M. Louis Charles, directeur d'école honoraire à Luzech.

Montcuq : Conseiller sortant, M. Armand Mercadier, maire de Saint-Cyprien-Bretenoux.

Cajarc : Conseiller sortant, M. Gaston Mirabel, à Cajarc.

Lacapelle-Marival : Conseiller sortant, M. Jean-François Laborderie, maire du Bourg.

Saint-Céré : Conseiller sortant, M. Philippe Castanié, à Saint-Céré.

Gourdon : Conseiller sortant, M. Gaston Davidou, à Gourdon.

Labastide-Murat : Conseiller sortant, M. Rémy Pouzalgues, maire de Ginouillac.

Martel : Conseiller sortant, M. François Mespoulet, maire de Nadallac-de-Rouge.

Saint-Germain : Conseiller sortant, M. de Fontenille.

Compatriote

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Réponse du boulanger au meunier

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

MONSIEUR LE REDACTEUR,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, l'article paru dans votre journal, sous le titre « Les Petits Moulins et les Cultivateurs ».

L'exposé de l'honorable président de la petite meunerie serait merveilleux, s'il n'avait le tort de pécher par deux côtés.

Il est basé sur de faux chiffres et de plus est incomplet.

Je m'explique : « de faux chiffres », car quel est le propriétaire qui, donnant son blé à l'échange, paye le pain 1 fr. 85 le kg. ; de faux chiffres encore, car il n'est pas vrai que dans tout le département les meuniers rendent 47 kg. de farine et 17 kg. d'issues pour 65 kg. de blé.

Dans le Haut-Quercy notamment, il n'est rendu que 41 kg. de farine et 19 kg. d'issues pour la même quantité de blé, le manquant pour déchet de 5 kg. servant (comme l'avait écrit un boulanger de Lacapelle-Marival) à engraisser le goret de la meunerie. Chacun sait d'ailleurs qu'un bon meunier rend de farine le moins possible.

Et qui ne connaît pas l'histoire du curé de Cucugnac, qui, la semaine avant Pâques, faisant son emploi du temps, réservait un jour pour confesser les filles et les garçons, un jour pour confesser les hommes, deux pour les femmes, le reste de la semaine pour le meunier. Vous parlez d'un chagement ! ! !

Son exposé est incomplet. Car pourquoi se contenter de supprimer le boulanger. On pourrait avec autant de facilité faire disparaître le petit meunier, par l'achat de ces moulins familiaux que l'on trouve couramment chez les marchands de machines agricoles.

Le producteur pourrait ainsi, avec la certitude d'avoir la farine de son blé, ajouter au bénéfice déjà trouvé, par la mort du boulanger, les 6 fr. 50 de moutures qui, renouvelées vingt fois dans l'année feraient ainsi un bénéfice annuel supplémentaire de 130 fr.

Et puisque nous sommes au chapitre des économies, le paysan pourrait recommencer à filer la laine de ses moutons, pour ses complets, fondre des chandelles de résine pour économiser l'essence ou l'électricité, porter ses produits en ville à pied, économisant ainsi l'autobus au détriment de ses souliers, à moins que, poussant cette économie à l'extrême, il ne les suspende autour de son cou par les laçets.

Toutes blagues mises à part, nous savons bien que chaque meunier essaye de mener l'eau vers son moulin ; mais pour une fois, meunier, tu vas fort ! ! lorsque tu dis : « Unissons-nous, cultivateurs et meuniers. » Et crève le mitron ! Ton raisonnement vaut de l'or dans les années de vaches grasses et encore ! Est-ce toi qui fera écouler le trop-plein de la récolte ? Est-ce toi encore qui feras l'avance au producteur à court de blé, lorsque reviendront les années de vaches maigres ?

Crois-moi, meunier. Un peu de fraternité. En ces temps de crise, les efforts de tous sont nécessaires, et ne le seraient-ils pas qu'il faut bien que tout le monde vive.

Et c'est pour cela que, malgré tout, je te tends cordialement la main.

BOURRIÈRES,
Secrétaire de la
Fédération des Boulangers.

Compatriote

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

Notre compatriote, M. Lucien David, originaire d'Ussel, ancien élève du Lycée Gambetta, est nommé maître-répétiteur au Lycée de Fez (Maroc).

CAHORS

La question du blé

Dans l'« Union agricole » du 8 septembre, M. R. Bonnicel, ingénieur agricole, publie un excellent article relatif à la question du blé dans nos régions.

« Il est assez curieux de constater, écrit-il, comment les professions qui vivent des efforts des agriculteurs rejettent sur ceux-ci les fautes qui leur incombent ou leur reprochent des intentions qu'elles exploitent ouvertement. »

Et M. Bonnicel fait à ces critiques cette juste réponse : « Ne reprochez pas aux autres ce que vous pratiquez vous-mêmes. »

La thèse des marchands est simpliste. Ils disent et écrivent aux pouvoirs publics :

« Dans toute transaction il y a un acheteur et un vendeur. La loi est inapplicable parce que l'acheteur seul est responsable. Si le cultivateur offre son blé à 80 francs nous ne pouvons, moralement pas le lui refuser ou lui donner un prix supérieur. Que les producteurs ne fraudent plus et le commerce deviendra honnête. »

Oh ! oui, raisonnement bien simpliste, mais supérieurement tendancieux, car, comme l'indique M. Bonnicel, il essaie de faire supporter par la production l'entière responsabilité de la fraude.

En vérité, c'est exagéré, car il ne tient pas compte de la différence capitale qui existe entre le producteur acculé à la ruine par le besoin de fonds, les créanciers de toutes sortes, qui cède, subit, et l'acheteur, l'utilisateur qui cherche le bénéfice, le super-bénéfice.

Et M. Bonnicel d'ajouter : « Comme il ne s'écrase pas un quintal de blé de plus au prix gangster qu'il s'en écrase au prix légal, comme le consommateur paie son pain sur la base du prix légal, il est inconcevable et foncièrement malhonnête de prétendre à une quelconque obligation morale chez l'acheteur de consacrer, encourager, accélérer la chute des cours. »

Il faut espérer que cette année ne sera pas aussi... déficitaire pour le producteur de blé que l'année dernière, puisqu'aussi bien de bons conseils viennent d'être donnés par les Services agricoles. Il était temps. — L. B.

Fête de la Place Galdemar

La jeunesse de la place Galdemar organise la fête votive du quartier qui aura lieu les 15, 16 et 17 septembre. En voici le programme :

Samedi soir : distribution de bouquets ; apéritif-concert ; à 21 heures bal, Dimanche, 11 h. 30 apéritif-concert ; 21 h., grand bal. Lundi, attractions ; jeux enfantins ; apéritif-concert ; 21 h., bal.

Tombé de moto

Mercredi soir, sur la route d'Artus, près de Montauban, un automobiliste apercevant, inanimé, à côté de sa moto, un homme portant de graves blessures à la tête.

Relevé aussitôt, il fut transporté à l'hôpital où son identité fut établie. C'est l'adjudant-chef Chassaing, du 16^e tirailleurs sénégalais, qui, en permission régulière, faisait une promenade en moto.

L'état du blessé est grave, une fracture à la base du crâne ayant été diagnostiquée.

Les pigeons voyageurs

Voici l'appel que les colombophiles lancent aux chasseurs :

« Le pigeon-voyageur n'est pas un gibier ; comme tel, il ne saurait intéresser un chasseur véritable. Le pigeon-voyageur est la propriété de bons citoyens qui sacrifient leur superflu en faveur d'un sport intéressant la défense nationale. Les épreuves auxquelles sont soumis les pigeons-voyageurs relèvent de l'autorité militaire.

« Un malheureux coup de fusil peut abattre un pigeon illustre et porter le plus grave préjudice à son propriétaire. L'évaluation des sommes obtenues devant les tribunaux accuse un pigeon-voyageur d'une valeur de 200 francs.

Ces simples données suffiraient déjà à condamner les chasseurs du tort qu'ils peuvent causer en tuant un pigeon-voyageur. Il a, en effet, à son actif des états de services remarquables. Le pigeon-voyageur s'est immortalisé à Verdun. Il a été l'agent de liaison le plus sûr dans les situations les plus critiques.

« Les colombophiles ont l'espoir que leur pressant appel sera entendu. Chasseurs, ne tuez pas les pigeons-voyageurs. »

Un qui fera une... tête !

C'est un memrod des environs qui a dû faire une... tête, un soir, au retour de la chasse. Il était certain d'avoir vu tomber un perdreau. Mais, il le chercha en vain ! Certes, il parcourut le coteau, descendit dans la vallée, marchant avec prudence, regardant bien devant lui.

Ce fut inutile ! Il ne trouva pas de perdreau, et l'heure de rentrer chez lui, allait sonner. Il rentra bredouille, soit ; mais être sûr d'avoir tiré juste, d'avoir abattu le perdreau et ne pas le trouver, ça est vexant.

Or, le lendemain matin, un brave citoyen qui faisait un tour de promenade à l'endroit où le memrod était passé, trouva un beau perdreau, occis, étendu sous quelques feuilles de pècher. Il le prit, l'emporta ; et il l'a mangé.

Voilà une bonne histoire de chasse, n'est-ce pas ? — tout au moins, pour le promeneur qui cherchait des... escargots ! ! !

Scène odieuse

C'est la vue des enfants torturés au peigne fin quand la Marie-Rose, liqueur végétale parfumée, tue Poux et Lentes en 3 minutes. 3 fr. 80 le flacon. Pharmacies, Herb. La Marie-Rose coûte 3 fr. 80, mais elle est garantie. Refusez les imitations.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Basket-ball. — Il est rappelé aux jeunes gens de Cahors, que ce soir, 13 septembre, aura lieu au Café Tivoli, siège de l'Aviron Cadurcien, la première réunion de Basket de la saison. Tous les jeunes sportifs, amateurs de Basket qui désirent pratiquer ce sport sous les couleurs de l'Aviron sont priés d'assister à cette réunion.

Ordre du jour : Préparation de la prochaine saison. — Le Comité.

LA BOULE CADURCIENNE

En vue du concours départemental qu'elle organise la « Boule cadurcienne » a adressé aux Sociétés boulistes la lettre suivante :

« Monsieur le Président, « La Boule Cadurcienne a l'honneur d'inviter votre Société à participer au Championnat bouliste qui aura lieu à Cahors, le 16 septembre, place des Mobilis, sous les auspices de la Municipalité. »

« En compétition : le fanion du Lot, offert par M. de Monzie, et le challenge du Quercy, don de M. Besse, député. »

« Championnat : Engagement, 20 fr. Prix : 1^{re} partie, 20 fr. ; 2^e partie, 30 fr. ; 3^e partie, 40 fr. ; Championnat, 60 fr., le fanion et le challenge. »

« Consolation : Engagement, 10 fr. Prix : 1^{re} partie, 10 fr. ; 2^e partie, 20 fr. ; 3^e partie, 40 fr. »

« Règlement du concours sanctionné par la F.N.B. : Le concours se jouera par éliminatoires, en un seul jour, et se terminera à la lumière s'il le faut. Les éliminatoires ne sont pas primées. »

« Tirage au sort à 8 h. 30. Les parties cesseront à 11

Double contravention

Pour défaut de permis de conduire les motos, M. Levet, de Martel, s'est vu dresser procès-verbal. Un second procès-verbal lui a été dressé pour défaut d'éclairage.

Pas de feu rouge

Pour défaut de feu rouge à leur moto, procès-verbal a été dressé à MM. Pégourié, de Payrac, et Lajugie, de Fajoles.

Pas d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à sa voiture hippomobile, procès-verbal a été dressé à M. Noubel, marchand de bestiaux à Sérignac.

Pas de permis de conduire

Pour défaut de permis de conduire les motos, contravention a été dressée à M. Lescoul, domestique agricole à Castelnau-Montratrier.

Pas d'appareil rétroviseur

Pour défaut d'appareil rétroviseur à son auto, M. Maisonneuve, boucher à Beaulieu, s'est vu dresser procès-verbal par les gendarmes de Souillac.

Arondissement de Cahors

Labéraudie

Fête votive. — La fête votive de Labéraudie aura lieu le 16 septembre. Un programme d'attractions intéressantes vivement les visiteurs. Indiquons que deux pilotes viendront de Toulouse et évolueront sur le terrain d'aviation.

Larroque-des-Arcs

Hymnée. — Mardi a été célébré à Lanester (Morbihan), le mariage de notre excellent compatriote, M. Jean Lagarde, attaché au bureau de la Dépêche à Cahors et de Mlle Jeanne Perron.

Castelfranc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, il a décidé de faire cylindrer le revêtement de la route de Pages.

En outre, il a ajourné la discussion de la question relative à la construction du barrage sur le ruisseau le « Vert » et à du travail. En effet, il a estimé que les devis présentés manquaient de précision et il a invité les auteurs de ces devis à les modifier dans un sens plus conforme au plan adopté par la Commission.

Castelnau-Montratrier

Foire du 11 septembre. — La foire du 11 septembre avait attiré un grand nombre de marchands forains. Tous les marchés étaient fort bien approvisionnés. Le gibier a fait son apparition. Beaucoup de volailles et d'oies. Cours des bêtes de travail et de boucherie maintenus. Transactions assez actives.

Cours pratiqués : Boeufs de travail, 3.000 fr. à 4.500 fr.; Vaches de travail, 2.500 fr. à 3.800 fr.; Génisses, 2.000 fr. à 3.000 fr.; Bouvillons, 1.500 fr. à 1.800 fr., le tout la paire; Boeufs de boucherie, 2 fr. 50 à 3 fr. 20; Vaches de boucherie, 2 fr. à 2 fr. 30; Veaux de lait, 3 fr. 50 à 5 fr., le tout le kilo (poids vif); Moutons d'élevage, 110 fr. à 130 fr.; Brebis, 120 fr. à 140 fr., la pièce; Moutons gras, 4 fr. à 4 fr. 50; Agneaux, 4 fr. 50 à 5 fr.; Chevreux, 4 fr., le tout le kilo; Porcs gras, 210 fr. à 230 fr., les 50 kilos; Porcelets, 90 fr. à 140 fr., la pièce (suivant grosseur); Poules, 3 fr. à 3 fr. 50; Poulets, 4 fr. à 4 fr. 50; Pintades, 4 fr.; Dindes, 3 fr. 50; Canards, 3 fr. 50 à 4 fr., le tout le demi-kilo; Pigeons, 5 fr. à 8 fr.; Oies, 35 fr. à 100 fr., la paire; Lapins domestiques, 2 fr. à 2 fr. 25; Lapins sauvages, 2 fr. 75 à 3 fr.; Lièvres, 4 fr. 50 à 5 fr., le demi-kilo; Perdreaux, 8 à 10 fr., la pièce; Cèufs, 3 fr. 50 la douzaine; Mais, 5 fr.; Avoine, 26 fr. à 28 fr., le tout les 50 kilos; Pommes de terre, 0 fr. 80 le kilo; Blé, pas de vente; Haricots

blancs secs, 1 fr. 30 le litre; Prunes sèches, d'ente, 100 fr. à 140 fr.; communes, 60 fr. à 65 fr.; Chasselas, 30 fr. à 50 fr., les 50 kilos (suivant qualité); Légumes, très abondants, prix très raisonnables; melons, 0 fr. 50 pièce; Fruits: pêches, 0 fr. 50 la douzaine.

Gindou

Les allocations agricoles. — M. René Besse vient de transmettre à M. le maire de Gindou, la lettre que nous publions ci-dessous et qui est relative à la répartition des allocations pour calamités agricoles dans la commune. En transmettant cette lettre, le député de Cahors a attiré l'attention de M. le maire sur les deux points suivants:

1° La question de la réduction dans une large proportion de la franchise à la base de 25 0/0 actuellement à l'étude, une question écrite ayant été posée par M. René Besse, à M. le Ministre de l'Agriculture.

D'ailleurs la question a été traitée lors de la réunion du 1^{er} septembre à Cahors et tout permet de penser qu'elle sera prochainement résolue dans un sens favorable aux propriétaires sinistrés.

2° Les certificats fiscaux, dont il est question dans la lettre ci-dessous, sont les certificats de non-imposition à l'impôt sur le revenu qui sont délivrés sans frais par les percepteurs et qui doivent obligatoirement être joints aux demandes d'allocations.

« Monsieur le député et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement mon attention sur les demandes d'allocation de solidarité déposées par 14 cultivateurs de Gindou (Lot), à la suite de pertes causées par les calamités agricoles.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, en ce qui concerne M. X..., l'un des demandeurs, que le montant des dégâts constatés n'atteint pas 25 0/0 de la valeur moyenne de l'ensemble des produits de l'exploitation, en année normale. Dans ces conditions, M. X..., conformément à l'article 2 de l'arrêté du 13 avril 1933 (Journal Officiel du 15 du même mois), ne peut prétendre à aucune allocation, et je vous en exprime tous mes regrets.

« Les treize autres dossiers présentés n'ont pu, jusqu'à ce jour, faire l'objet de décision, faute de l'envoi par les soins des intéressés, du certificat fiscal, dont la production est obligatoire.

« Ces demandes devraient être frappées de forclusion, mais, tenant compte aux sinistrés de votre bienveillante intervention, les documents dont il s'agit seront acceptés, s'ils me parviennent à bref délai à l'adresse suivante:

« M. le Ministre de l'Agriculture, Caisse de solidarité contre les calamités agricoles, 46, rue de Varenne, Paris VII^e arrondissement. »

« Veuillez agréer, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. — Le Ministre de l'Agriculture: signé: QUEVILLE.

Montgesty

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, 9 septembre 1934, sous la présidence de M. Emile Delfort, maire, officier de la Légion d'honneur.

Après avoir traité différentes questions notamment celles de la recherche de l'eau sur le territoire de la commune et de l'entretien des chemins ruraux, le conseil aborde la question relative à la répartition des indemnités pour la gelée de 1933.

M. le maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. le Président et les membres du bureau de la chambre d'agriculture et fait un exposé de la réunion qui s'est tenue le samedi 1^{er} septembre 1934 et à laquelle il assistait.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et sur son conseil, le Conseil municipal prend la délibération suivante:

Considérant que le procédé utilisé pour la répartition des indemnités consécutives aux calamités agricoles

de 1933, s'est révélé défectueux, incohérent et fantaisiste.

Considérant que la légitime émotion des agriculteurs sinistrés et non indemnisés, a été provoquée par des injustices flagrantes que les pouvoirs publics ont le devoir de corriger le plus rapidement possible.

Négligeant tous les gestes tapageurs ou à caractère publicitaire, ne pouvant pratiquement aboutir à aucun résultat positif.

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré, décide d'envoyer à la Préfecture la liste de tous les propriétaires sinistrés et non indemnisés et demande respectueusement mais fermement à M. le Préfet de la soumettre à une contre-expertise conformément à la Loi.

St-Denis-Catus

Souscriptions recueillies pour l'érection du monument Rey. — Listes précédentes: 6.385 fr. Nouvelle liste: Croix-Rouge française (Comité de Cahors): 150 fr.; M. le D^r Fontanille, sénateur: 100 fr.; M. le D^r Pierre Soulié: 50 fr.; Mairie de Labastide-du-Vert: 50 fr.; M. Pagès, de Craysac: 10 fr. Total à ce jour: 6.745 fr.

Castelnau-Montratrier

Election au Conseil d'arrondissement. — Nous apprenons que Pierre Mazelié, propriétaire et adjoint au maire de Castelnau-Montratrier, pose sa candidature républicaine à l'élection au Conseil d'arrondissement du 7 octobre prochain.

Nous nous réjouissons de la décision prise par M. Pierre Mazelié à la demande de ses nombreux amis.

Son seul nom est évocateur des vieilles traditions républicaines et son passé personnel est un sûr garant de sa fidélité aux principes démocratiques.

D'une compétence éprouvée en matière agricole, d'une serviabilité à toute épreuve, M. Pierre Mazelié réunira certainement tous les suffrages des républicains et ceux de la grande masse des paysans de notre région qui connaissent son affabilité et tout son dévouement.

Prayssac

Hymnée. — Ces jours derniers, a été célébré le mariage de Mlle Irène Delmas, institutrice, résidant à Prayssac, avec M. Roger Guérard, instituteur à Carmaux.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Arondissement de Figeac

Cajarc

Fête votive de Salvagnac. — Bien qu'organisée au dernier moment, la fête votive de Salvagnac a eu un succès complet, suivant la tradition, Cajarc s'y est transporté en masse.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Obsèques. — La semaine dernière ont eu lieu, à Cajarc, les obsèques de M. Vernet, décédé à Larroque-Toirac, chez ses petits-neveux, à l'âge de 94 ans.

Le décédé était le frère du D^r Vernet, ancien maire de Cajarc, dans le caveau duquel il a été inhumé.

La foire du 10. — Beaucoup de monde à la foire du 10 septembre à Cajarc, mais nombre restreint d'acheteurs. Foirail garni, cours inchangés.

Les vendanges. — Les vendanges commencent à Cajarc, raisins beaux et abondants.

Saint-Céré

Cyclisme. — Le grand prix cycliste de la fête locale se disputera lundi 17 septembre sur un parcours de 50 kilomètres. Cette épreuve est dotée de 1.000 francs de prix, en plus, il y aura de nombreuses primes aux passages.

Capdenac

Cheval emballé. — Une auto stationnée à l'entrée du pont de Capdenac, lorsqu'une voiture hippomobile a débouché à toute allure et s'est engagée sur le pont. Le cheval effrayé par l'auto a fait une embarcadure qui a jeté la voiture contre une pile du pont. Le conducteur fut projeté sur la

chaussée et la voiture lui est passée sur une jambe. La blessure n'est pas très grave mais le blessé devra observer un repos de plusieurs jours.

St-Sulpice

Auto contre moto. — Une auto pilotée par M. le docteur Guy, de Paris, a heurté une moto sur laquelle avaient pris place M. Lasfargues, de St-Sulpice et sa belle-mère, Mme Grandval. C'est au tournant dangereux de Sarusse que l'accident s'est produit, Mme Grandval a été blessée à la jambe gauche. M. Lasfargues n'a pas eu de mal. La machine a été fortement abîmée.

Comiac

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Bennet, propriétaire à Candes, décédé à l'âge de 23 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Gintrac

Fête votive. — La fête votive de notre commune aura lieu le 30 septembre. Le programme est bien composé et plaira aux visiteurs qui viendront, comme tous les ans, en grand nombre.

Marcihac

Syndicat des Planteurs de Tabac. — En vue de la réunion annuelle pour la désignation des candidats experts, le Syndicat de Marcihac rappelle aux délégués que la motion présentée et adoptée le 4 mars à Cahors porte à huit au lieu de quatre le nombre des candidats experts, les quatre sortants restant tête de liste.

Ceci ayant pour but de donner un plus libre choix aux planteurs et plus d'intérêt à l'élection. — Le Bureau.

Puybrun

Bonne chasse. — MM. Erignoux et Soubrié étaient en chasse, dimanche matin, lorsqu'ils aperçurent deux renards qui poursuivaient un lapin.

Deux coups de feu, et les deux renards furent abattus. Le lapin se sauva. Ce sera son tour, un autre fois!

Arondissement de Gourdon

Gourdon

A notre Ecole Primaire Supérieure. — Mlle Portes, Professeure à l'E.P.S. de jeunes filles de Lanmezean (Htes-Pyrénées) est nommée en la même qualité à l'E.P.S. de notre ville, en remplacement de Mme Bénéch, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Portefeuille perdu. — Le jour de la foire un de nos compatriotes a laissé tomber de sa poche un portefeuille contenant une assez grosse somme de billets de banque, ainsi que des pièces d'identité. La personne qui l'aurait trouvé est prié d'en aviser la mairie ou le commissariat de police.

Elections cantonales. — Les élections cantonales de 1934 (Conseil général et Conseil d'arrondissement), auront lieu le dimanche 7 octobre prochain.

Gramat

Foire. — Favorisée par un temps splendide, notre foire du 4 septembre a été très bonne. Les vendeurs étaient venus nombreux pour apporter leurs produits. Les divers foirails étaient bien garnis.

Voici les cours pratiqués au foirail des boeufs: bouvillons, 2.000 à 2.800 francs la paire, suivant grosseur; bœufs, 150 à 180 fr.; veaux, 200 à 250 fr.; pores, 200 à 220 fr., le tout les 50 kilos; porcelets, 80 à 100 la pièce.

Moutons et brebis, 200 à 220 fr. les 50 kilos; agneaux, 120 à 130 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

Cours pratiqués au marché: Poulets, 3 fr. 75 à 4 fr. 25; poules, 3 fr. 75 à 4 fr.; lapins ordinaires, 2 fr. à 2 fr. 25; canards ordinaires, 3 fr. 50 à 4 fr.; lièvres, 3 fr. 50 à 6 fr., le tout le demi-kilo; pigeons jeunes, 5 à 6 fr.; pigeons gros, 9 à 10 fr. la paire; lapins de garenne, 10 à 12 fr.; perdreaux, 9 à 10 fr., le tout la pièce, suivant grosseur et qualité.

Cèufs, 4 fr. à 4 fr. 50 la douzaine. Prochaine foire le 29 septembre.

Labastide-Murat

Conférence sur Murat. — Le dimanche 16 septembre à 17 heures à la mairie de Labastide-Murat aura lieu sous la présidence de M. de Camy, maire de la ville et sous le patronage de l'Union fédérale des Combattants et Victimes de la guerre du Lot, une conférence-causerie sur Murat. Notre camarade M^e Calmèjane-Course, Avocat à la Cour, ancien collaborateur au Palais et M^e Viviani, y traitera avec sa belle éloquence le sujet dont devant un auditoire conquis et charmé il a entretenu la population Cadurcienne. — Le Bureau fédéral.

Vayrac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, sous la présidence de M. Laquière, maire. Lecture est donnée d'une lettre de protestation contre le mauvais fonctionnement de l'éclairage électrique. Le Conseil approuve la protestation et charge M. le maire de demander aux services compétents l'amélioration du courant et de l'éclairage de la commune.

Le Conseil proteste, également, contre la mauvaise répartition des indemnités accordées aux propriétaires victimes des gelées d'avril 1933. Sur 206 sinistrés, 72 seulement, ont reçu une part de l'indemnité de 10.000 fr. allouée à la commune de Vayrac.

Bétaille

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de notre compatriote, M. Denis Massalves, survenue à Paris. M. Massalves était employé des P.T.T. Il était âgé de 39 ans. L'inhumation a eu lieu jeudi matin 13 septembre à Bétaille. Il laisse une veuve et une fillette âgée de 9 ans, auxquelles nous adressons ainsi qu'à la famille nos bien vives sympathies.

Quatre-Routes

Naissance. — Nous apprenons que M. Albert, préparateur en pharmacie chez M. Delon, vient d'être l'heureux papa d'un gros garçon qui a été prénommé Gabriel-Jean. Tous nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à Mme Albert et au bébé.

Salviac

Un beau coup de fusil. — M. Poudjé Séverin, maître-maçon à Lapeyre près Salviac a réussi par un beau coup de fusil, à abattre un magnifique oiseau de proie.

Le rapace diurne a une envergure de 1 m. 35; les plumes sont jaunes, blanches et noires.

L'animal paraît avoir dépassé l'âge adulte, on n'avait jamais vu un oiseau semblable dans la région.

Elections cantonales. — Les électeurs du canon de Salviac sont invités à voter le 8 octobre prochain pour le renouvellement du mandat du conseil général de M. le D^r Cambornac, maire et conseiller sortant.

M. le D^r Cambornac sollicitera seul, semble-t-il, les suffrages des électeurs qui, depuis plus de 20 ans, lui font confiance.

Mandat électif ne pourrait actuellement être mieux placé qu'entre les mains de M. Cambornac, homme sage, sérieux, pondéré, dévoué à la cause publique et d'une large tolérance.

Ses électeurs fidèles voteront en masse pour lui et son succès sera un véritable triomphe.

Meyronne

Collision. — A l'intersection des routes de Lacave et Souillac, une camionnette venant de Lacave conduite par Gabriel Delcayre, est entrée en collision avec une voiture venant de Meyronne, appartenant à M. Biétry, dentiste en villégiature dans notre pays.

Sous la violence du choc, la voiture de M. Biétry fut écrasée contre le mur en bordure de la route. Des témoins de l'accident dégagèrent M. et Mme Biétry pris sous leur voiture, ils en furent quittes pour quelques égratignures mais la voiture est en piteux état.

La gendarmerie de Souillac enquêta au sujet des responsabilités.

Voitures d'occasion

Conduite Int. Commerciale Citroën
G. 4, F.D., en parfait état
Conduite Int. Renault, Primaquatre
Etat de neuf
Fourgonnette Peugeot 201
en très bon état

Torpédo Renault N.N.
Trois places — Bon état de marche
Cabriolet Citroën, 5 chevaux
En très bon état

Toutes ces occasions sont à des prix très intéressants

Garage MATHIS, à SAINT-GEORGES

L'anémie dans les campagnes

Malgré le grand air, il arrive aussi qu'on s'affaiblit dans les campagnes car les travaux y sont rudes. Si vous maigrissez, si vous perdez l'appétit, si le travail se fait plus dur, prenez donc, avant vos repas, un verre à madère du bon vin fortifiant que vous ferez vous-même, instantanément, en versant dans un litre de vin un flacon de Quintonine. Rapidement vous récupérez forces et appétit et vous apprécierez la Quintonine dont le prix est de 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

CHEZ NOS VOISINS

A MONTAUBAN

Cycliste tué par une auto. — M. Fasan, âgé de 47 ans, fermier, qui circulait à bicyclette, a été renversé et tué à Montech, par une automobile.

EN TARN-ET-GARONNE

Pour se venger, il met le feu. — Les époux Blanchet, propriétaires à Valence-d'Agen, ont à leur service comme père, un gamin de 14 ans, Sully Blagnières, d'une commune voisine.

Celui-ci faisait grief à son maître de n'avoir pas voulu changer le chien de la ferme qu'il ne trouvait pas assez actif et, de plus, de lui avoir refusé la permission de la journée entière du lundi.

Revenant donc pour prendre son travail, la garde du troupeau, il ne trouva rien de mieux, inspiré par on ne sait quel mauvais instinct de vengeance, que d'allumer le paillier, prit vite son goûter habituel et, avant de conduire les animaux au pâturage, voyant que le feu ne brûlait pas à son gré assez vite, alluma un second foyer et partit pour la prairie, pour ne rentrer qu'à la nuit tombante.

Interrogé par la gendarmerie, il a fait des aveux complets.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 10.

A la frontière de l'Est

De Sarreguemines. — En tournée d'inspection des fortifications de la frontière de l'Est, le maréchal Pétain, ministre de la guerre est arrivé, hier à 18 heures à Sarreguemines, puis il est parti pour Metz qu'il a quitté à minuit pour rentrer à Paris, où il est arrivé ce matin à 6 heures.

Le plébiscite sarrois

De Berlin. — Le calendrier des « Cent Jours », allant du 5 octobre au 13 janvier, date du plébiscite de la Sarre, est mis en vente pour constituer un fonds de secours pour la population sarroise.

Grève de terrassiers à Paris

De Paris. — Les terrassiers et paveurs parisiens font, depuis ce matin, une grève de 24 heures.

Les grèves de New-York

De New-York. — De violents incidents ont mis, hier, aux prises policiers et grévistes à Bayles-Ville. La troupe a tiré sur les grévistes, dont 3 furent grièvement blessés. A Noon-sookee, dix grévistes ont été blessés.

LES DEUX IDOLES

PAR J.-JOSEPH RENAUD

II

Ce fut celui-là qui me parla, avec un singulier accent... espagnol ou italien... je ne sais pas... en tout cas, pas anglo-saxon... Je prévinis le patron... pardon, M. Chalonnat... qui, je le vis à son air, n'attendait certainement pas cette visite... mais il recevait assez souvent des gens de couleur, à l'improviste, et il me dit de faire entrer.

« Je n'assistai pas à l'entretien, mais j'en entendis quelques éclats, car presque aussitôt on parla dans un dialecte rauque... M. Chalonnat parlait... et les deux nègres répondaient avec la même voix, une voix bizarre... une voix comme je n'en ai jamais entendue... Le petit quateron ne parla pas, lui, ou presque pas, car il avait une voix flûtée que j'aurais certainement reconnue... Puis tous trois s'en allèrent... les deux nègres à reculons et penchés en avant... Le

petit blanc appela un taxi... Vous rappelez-vous la couleur du taxi?... Celui-là, non!... Quand je rentrai dans le studio, M. Chalonnat était assis à sa table, la tête entre les poings, très pâle et l'air sévère... Lui, qui était toujours aimable, il me dit d'un ton brusque: « Qu'est-ce que vous avez à me regarder?... Prenez donc votre crayon et votre cahier de sténographie... Il dicta pendant quelques minutes, distrairement et tout à coup me dit, cette fois sur son ton ordinaire: « Je n'y suis pas... Allez-vous-en... A demain!... »

« Je lui fis observer que j'avais déjà pris une dizaine de pages de sténographie et que s'il ne voulait pas me dicter, en tout cas, je pouvais toujours taper cela... Il me répondit que non, que le bruit de la machine l'importunait... Vous pensez, messieurs, que je n'insistai pas... ça me faisait presque une demi-journée de repos... J'en profitai, je me rappelle, pour aller me faire faire une mise en plis... ce dont je n'avais pas souvent l'occasion, vu tout le travail que j'avais ici...

« Et c'est depuis la visite de ces trois hommes que M. Chalonnat sembla... Un peu drôle, oui monsieur!... Quelquefois, il s'endormait en me dictant, comme si, la nuit précédente, il n'avait pu fermer l'œil... Il ne recevait plus que sur rendez-vous, et encore avec des tas de chichis

pour s'assurer que les gens étaient bien ceux qu'il attendait... Il fit poser ces grands volets qui font si moche... si vilain, que j'veux dire, à la baie du studio... et il fit aussi changer la serrure de la porte... Quand on sonnait, il devenait pâle comme quelqu'un qui a des battements de cœur... Et il ne fut plus le même non plus vis-à-vis de Florine et d'Angélique...

« Vous dites, mademoiselle?... Pardon... C'est comme ça, quand je me parle à moi-même, que j'appelle les deux idoles qui sont dans le studio... Elles me faisaient peur, et début... Mais maintenant, je leur pose mon chapeau dessus, malgré leur air féroce... Et quand je suis seule, tout en tapant sur la machine, je leur fais la conversation... Je leur raconte mes petits ennuis de travail... « Tu vois, Angélique, le ruban de la machine qui accroche, quelle barbe!... Et ce carbone ne vaut rien!... Dis-donc, Florine, ce mot-là que m'a dicté le patron, ichtyosaure, sais-tu comment ça s'écrit? » Eh bien! ces derniers temps, M. Chalonnat semblait en avoir pris peur, de ces deux grandes poupées. Il les regardait fixement, avec l'air pas commode... J'ai même cru qu'il allait s'en débarrasser...

« Pourquoi en aurait-il eu peur?... Il m'a souvent dit que, là-bas, en Afrique, elles avaient un pouvoir extraordinaire et qu'elles faisaient des miracles dans le bon sens et surtout dans le mauvais... Il croyait à ces choses-là... Même hier soir, il a cité

des faits qu'il n'osait pas écrire et publier, par crainte de ne pas être cru, mais qu'il affirmait tout ce qu'il y a d'authentique... Et Fanny résuma les explications données, la veille au soir, par M. Chalonnat au sujet du VouDou.

Le brave Dutilloy écoutait, les yeux écarquillés, certainement surpris que tout le monde n'éclatât pas de rire... Il ne put retenir cette observation: — Ah! ah! Ça revient à dire, mademoiselle, que votre patron, il était un peu marteau?... Fanny se leva, en colère: — Marteau, M. Chalonnat!... Je vous souhaite de ne l'être jamais plus que lui!... Voilà quatre ans qu'il me dicte ses lettres et tout ce qu'il publie, et je vous assure qu'une intelligence comme la sienne, ce n'est pas fréquent même à la Préfecture de police!... D'abord, il était commandeur de la Légion d'honneur, grande médaille d'or de la Société de géographie, membre correspondant et lauréat de toutes les académies scientifiques du monde civilisé... On ne peut pas être tout ça et puis marteau en même temps! Ça ne biche pas!... C'est vrai que, quelquefois, il avait

GRANDE MAISON DE TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures, Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUTS LES SAMEDIS

Travail soigné
Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET
3, rue des Capucins

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

BIBLIOGRAPHIE

LES ANNALES

Le XX^e anniversaire de la Marne inspire à M. P.-B. Gheusi de belles et fortes pages que publient les *Annales*. Ce numéro du 7 septembre contient en outre un remarquable article de Jacques Delamain sur les mœurs du bruant, la suite des souvenirs sur la Chambre Noire américaine, des impressions sur Castel-Gondolfo, où séjourne le Pape, une étude passionnante sur le rôle de l'Allemagne au Japon, le numéro, superbement illustré, en vente partout : 2 francs.

Avec 1000 idées jeunes et neuves
la **MODE PRATIQUE**
vous révèle comment s'en tirer pour la Toilette la Maison les Enfants
TOUS LES SAMEDIS : 1 FR

P.-O. MIDI
RENTREE DES VACANCES 1934
(Septembre-Octobre)
TRAINS EXPRESS SUPPLÉMENTAIRES

- Entre Angoulême (dép. 10 h. 15) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 15 h. 57) du 16 septembre au 2 octobre inclus (toutes classes).
 - Entre Angoulême (dép. 21 h. 53) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 4 h. 52) du 16 septembre (nuit du 16 au 17) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3) (toutes classes).
 - Entre Périgueux (dép. 20 h. 56) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 1^{er} octobre inclus (nuit du 1^{er} au 2) (3^e classe).
 - Entre Toulouse (dép. 13 h.) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 23 h. 36) du 26 août au 15 octobre inclus (toutes classes) avec correspondance de Périgueux (dép. 16 h. 07) et de Bourges (dép. 20 h. 03).
 - Entre Limoges (dép. 9 h. 04) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 15 h. 37) du 23 septembre au 2 octobre inclus (toutes classes).
 - Entre Limoges (dép. 12 h. 36) et Paris-Austerlitz (arr. 18 h. 08) du 16 septembre au 2 octobre inclus (toutes classes).
 - Entre Limoges (dép. 23 h. 07) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 5 h. 29) jusqu'au 7 octobre inclus (nuit du 7 au 8) (toutes classes).
 - Entre Rodez (dép. 15 h. 57) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 1^{er} octobre inclus (nuit du 1^{er} au 2) (3^e classe).
 - Entre Aurillac (dép. 17 h. 39), de Neussargues (dép. 18 h. 02) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 1^{er} octobre inclus (nuit du 1^{er} au 2) (3^e classe).
- Ces trains desservent les principales gares du parcours.
Pour plus amples renseignements consulter les affiches placardées dans les gares du réseau P.-O. Midi.

CARTES DÉPARTEMENTALES
donnant droit à la délivrance de BILLETS A DEMI-TARIF

Les Chemins de fer de l'Etat, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et de Paris à Orléans et du Midi, vendent des cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif soit de toute classe, soit 2^e et 3^e classes soit de 3^e classe seulement entre les gares d'un même département desservi par un ou plusieurs des réseaux participants.
Ces cartes sont valables 6 mois ou un an ; leur prix varie de 80 fr. 40 à 321 fr. 90, suivant la classe, la durée de validité et la longueur des lignes desservant le département dans lequel la carte est utilisable.
Une réduction de 10 à 25 0/0, selon le nombre de cartes, est appliquée sur le prix des cartes délivrées aux associés ou gérants d'une même entreprise industrielle ou commerciale.
Pour tous renseignements s'adresser aux gares des réseaux intéressés.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Messieurs les voyageurs sont avisés que depuis le 5 juillet 1934, les Grands Réseaux ont supprimé la quadruple taxe qui était exigée pour le dépôt à la consigne des colis n'ayant pas fait ou ne devant faire l'objet d'un enregistrement comme bagages.
Depuis la même date, certains objets, considérés autrefois comme encombrants, ont été retirés de la liste desdits objets (bicyclettes, voitures pliantes d'enfants, de malades ou de blessés, etc...) et ne sont plus soumis qu'à la taxe simple.

Chemins de fer de l'Etat du Midi et de Paris à Orléans

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs

En vue de faciliter les voyages, excursions et villégiatures sur les Réseaux de l'Etat, du Midi et de Paris à Orléans,

VOYAGEURS DE PASSAGE A PARIS

Demandez aux Grands Magasins de livrer vos achats à la CONSIGNE des gares

QUAI-D'ORSAY

AUSTERLITZ

PARIS-DENFERT

Ainsi vous ne serez pas encombrés de paquets pendant votre journée parisienne

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

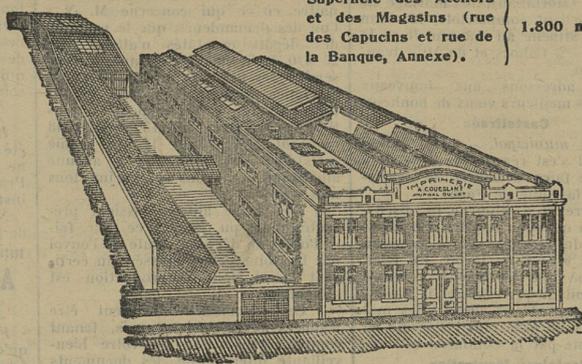
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe) 1.800 m²

SERVICE D'ÉTÉ 1934

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos							
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
PARIS (Orsay) dép.	22 46	10 15	19 20	20 21	10 11	20 21	10 11	CAHORS	6 29	14 59	18 41	6 29	14 59	18 41	
PARIS (Aust.) dép.	22 46	10 15	19 20	20 21	10 11	20 21	10 11	Mercuès	6 43	15 14	18 55	6 43	15 14	18 55	
LIMOGES (arr.)	5 36	15 48	0 8	20 32	21 22	0 8	20 32	Douelle (Arrêt)	6 47	15 18	18 59	6 47	15 18	18 59	
LIMOGES (dép.)	5 43	15 57	0 18	2 4	3 16	0 18	2 4	Parnac	6 54	15 28	19 7	6 54	15 28	19 7	
BRIVE (arr.)	7 22	17 32	1 36	4 8	5 24	1 36	4 8	Luzech	7 1	15 34	19 13	7 1	15 34	19 13	
BRIVE (dép.)	7 38	17 48	1 42	4 16	5 11	1 42	4 16	Castelfranc	7 12	15 45	19 24	7 12	15 45	19 24	
Gignac-Cressensac	8 16	12 33	15 55	17 38	18 10	15 55	17 38	Prayssac (Arrêt)	7 16	15 49	19 28	7 16	15 49	19 28	
SOUILAC (dép.)	8 38	13 12	16 31	19 13	19 41	16 31	19 13	Puy-Evêque	7 24	15 57	19 36	7 24	15 57	19 36	
CAZOUËLES	8 45	13 46	16 56	19 50	19 50	16 56	19 50	Duravel	7 31	16 4	19 43	7 31	16 4	19 43	
La Chap.-d-Mareuil	8 50	13 51	17 1	20 9	20 9	13 51	17 1	Soturac-Touzac	7 38	16 11	19 46	7 38	16 11	19 46	
Lamothe-Fénel	9 14	13 17	21	20 9	20 9	13 17	21	Fumel	7 48	16 22	19 30	7 48	16 22	19 30	
Nozac	9 10	14 11	21	20 9	20 9	14 11	21	LIBOS	7 53	16 27	19 20	7 53	16 27	19 20	
GOURDON (dép.)	9 24	14 25	17 32	18 40	20 33	14 25	17 32								
Saint-Clair	9 33	14 34	17 41	20 33	20 33	14 34	17 41								
Dégagnac	9 44	14 45	17 52	20 33	20 33	14 45	17 52								
Thédirac-Peyrilles	9 55	14 56	18 3	20 33	20 33	14 56	18 3								
Saint-Denis-Catus	10 5	15 6	18 13	20 33	20 33	15 6	18 13								
Espère	10 13	15 14	18 21	20 33	20 33	15 14	18 21								
CAHORS (arr.)	10 22	15 23	18 30	19 16	3 11	15 23	18 30								
CAHORS (dép.)	11 50	17 50	19 20	3 15	6 4	17 50	19 20								
Sept-Ponts	12 1	18 3	7 38	6 8	7 2	18 3	7 38								
Cieurac	12 16	18 21	7 53	6 8	7 2	18 21	7 53								
Lalbenque	12 23	18 28	8	6 52	8 27	18 28	8								
Caussade	12 51	18 58	20 1	6 52	8 27	18 58	20 1								
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	20 22	7 14	8 10	19 30	20 22								
TOULOUSE.. arr.	16 43	20 55	21 6	8 5	9 10	20 55	21 6								

De Libos à Cahors			
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
LIBOS.. dép.	6 32	9 24	14 25
Fumel	6 42	9 31	14 32
Soturac-Touzac	6 58	9 41	14 42
Duravel	7 9	9 48	14 49
Puy-Evêque	7 25	9 56	14 58
Prayssac (Arrêt)	7 39	10 4	15 4
Castelfranc	7 56	10 9	15 9
Luzech	8 16	10 20	15 20
Parnac	8 29	10 29	15 29
Douelle (Arrêt)	8 34	10 34	15 34
Mercuès	8 44	10 39	15 39
CAHORS	9 2	10 51	15 51

De Cahors à Capdenac			
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
CAHORS	8 2	9 50	16 16
Cabessut	8 11	10 1	16 27
Arcambal	8 20	10 17	16 36
Vers	8 28	10 25	16 44
Saint-Géry	8 35	10 50	16 49
Conduché	8 45	11 19	17 2
Saint-Cirq-la-Popie	8 52	11 29	17 6
St-Martin-Labouval	8 59	11 53	17 13
Calvignac	9 5	12 3	17 19
Cajarc	9 16	12 20	17 31
Montbrun	9 25	12 30	17 40
Toirac	9 33	12 38	17 48
Lamadelleine	9 44	12 49	17 59
CAPDENAC	9 55	13 10	18 10

De Capdenac à Cahors			
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
CAPDENAC	7 11	11 49	19 1
Lamadelleine	7 23	12 5	19 11
Toirac	7 34	12 19	19 20
Montbrun	7 42	12 30	19 27
Cajarc	7 52	12 45	19 37
Calvignac	8 2	12 58	19 46
St-Martin-Labouval	8 9	13 7	19 54
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 17	20 1
Conduché	8 23	13 25	20 7
Saint-Géry	8 38	13 41	20 19
Vers	8 43	13 48	20 24
Arcambal	8 50	13 59	20 31
Cabessut	8 59	14 14	20 41
CAHORS	9 6	14 23	20 48